

COMMISSION  
DES  
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES  
Groupe du Porte-Parole

COMPTES RENDUS STENOGRAPHIQUES

Conférence de presse tenue le 26/11/70 par M. le Professeur DAHRENDORF  
au sujet de questions actuelles concernant les relations extérieures et  
le commerce extérieur.

---

La raison principale de la conférence de presse d'aujourd'hui est que les relations extérieures de la Communauté connaissent en ce moment une actualité toute spéciale. Je ne mentionnerai, pour commencer, que quelques questions qui nous préoccupent aussi, pour formuler ensuite quelques remarques concernant le sujet principal qui a été annoncé. Lundi prochain, la Commission politique et la Commission des relations économiques extérieures du Parlement européen tiendront une réunion commune pour discuter de la politique méditerranéenne de la Communauté. Cette politique méditerranéenne, précisément, a de nouveau subi, ces derniers temps, de fréquentes attaques provenant de toutes les directions, et même, il y a quelques jours seulement, du ministre des finances des Etats-Unis, M. Kennedy. Je crois que la Communauté s'acquitte et doit s'acquitter, dans ce domaine, d'une partie de ses responsabilités politiques mondiales, et j'estime qu'il nous est facile de défendre notre politique méditerranéenne, bien qu'il faille toujours recommencer à le faire. Lundi dernier, le Conseil de ministres a entre autres arrêté le mandat relatif aux négociations avec l'Argentine, et décidé la mise en oeuvre anticipée des décisions du Kennedy round concernant des points présentant un intérêt particulier pour l'Amérique latine. Je présume que le Conseil arrêtera, le 14 décembre, la réponse de la Communauté à la déclaration de Buenos Aires. Cela est aussi un élément des relations extérieures actuelles, et montre peut-être également que ceux qui croient pouvoir revendiquer l'Amérique latine pour eux-mêmes, contre l'Europe, se font des illusions.

Il y a précisément une semaine aujourd'hui que les ministres des affaires étrangères des Six se sont réunis à Munich pour leur première consultation Davignon. Le fait que le président de la Commission a été invité à y participer pour le point de l'ordre du jour intitulé "Relations avec les pays de l'Est et conférence sur la sécurité européenne" n'est certainement pas dénué d'importance. Tout indique, en effet, que l'on envisage de plus en plus, en liaison avec l'idée d'une conférence sur la sécurité européenne, la possibilité de discuter dans ce cadre de questions économiques d'intérêt commun. Cette possibilité aurait, d'une certaine manière, nécessairement pour conséquence une nouvelle clarification de la position de la Communauté et de ses institutions avant même la préparation de la conférence sur la sécurité européenne.

Je pourrais mentionner d'autres questions. Je résumerai très volontiers l'ensemble de l'activité déployée dans le domaine des relations extérieures de la même façon que l'a fait mon collègue, E. Barre, à l'aide d'un mot très expressif rapporté du Canada; il y a entendu dire, en effet, que l'on souhaite ajouter au triple accord "achèvement, approfondissement et élargissement" un quatrième élément, l'"amondissement" (je ne sais pas s'il s'agit là d'un mot figurant déjà dans les dictionnaires français), c'est-à-dire l'ouverture sur

le monde. J'ai souligné moi-même à maintes reprises que la Communauté a désormais des raisons toutes particulières de s'ouvrir vers l'extérieur et de montrer qu'elle ne regarde pas en elle-même, mais vers le monde extérieur. Le moment, il est vrai - et j'en arrive ainsi au sujet principal - n'est pas particulièrement favorable à une telle ouverture. A vrai dire, on assiste pour la première fois au cours de l'après-guerre à l'apparition, dans un certain nombre de pays, d'une tendance nettement opposée à la libéralisation. A ce propos, je voudrais, afin de clarifier ma position et celle de la Commission, préciser quelques points avant de me mettre à votre disposition pour répondre à vos questions :

Comme vous le savez - c'est là le premier point - la Chambre des représentants des Etats-Unis a adopté une loi de mauvaise augure, le Mills Bill, la majorité n'était pas écrasante, mais elle était néanmoins très nette, plus d'un serait certainement heureux d'avoir une telle majorité. Ce que le Sénat fait n'est pas encore très clair; on peut douter que le Sénat adopte avant la fin de l'année une loi commerciale du genre du Mills Bill, et ce sentiment a été renforcé par l'activité du groupe qui s'est prononcé hier contre une telle loi. Je crois qu'il est tout à fait possible que des questions de procédure empêchent de prendre une décision au cours de cet "lame duck session". Ce serait très profitable au développement du commerce mondial et tous les partisans de la liberté du commerce à l'échelle du monde ne pourraient que s'en féliciter. Nous ne nous faisons cependant aucune illusion en ce qui concerne les fondements mêmes de l'évolution de la situation aux Etats-Unis. Il y a, aussi bien au congrès que dans l'administration, des partisans convaincus de la liberté du commerce mondial, ou plus précisément d'une tradition développée surtout par les Etats-Unis au cours de l'après guerre, de même que des adversaires d'une telle liberté, c'est-à-dire des protectionnistes. Le problème serait donc pas résolu même si l'on parvenait à éviter l'adoption de la loi Mills.

Le deuxième point : les négociations entre les Etats-Unis et le Japon au sujet d'un accord d'autolimitation ne sont toujours pas achevées. Au moment où j'ai quitté Tokyo, samedi dernier, on m'a encore fait dire que l'on comptait au Japon, les mener à leur terme pour mardi soir. Il n'en a pas été ainsi. L'ambassadeur du Japon à Washington n'a pas reçu de nouvelles directives. On s'attend cependant, du côté des Japonais, à l'achèvement de ces négociations. Je puis ajouter, à titre de commentaire, que j'ai eu l'impression que la conclusion d'un tel accord d'autolimitation est possible, pour ne pas dire probable, même dans loi Mills.

Parallèlement à l'accord entre les Etats-Unis et le Japon, il y en aura d'autres avec d'autres pays du Sud-Est asiatique, notamment avec ceux qui ont des intérêts dans le secteur des textiles, c'est-à-dire avec la Corée et la Thaïlande. Il faut s'attendre que de tels accords d'autolimitation entreront en vigueur le 1er avril 1971. Les conditions qui font actuellement l'objet de négociations seraient des conditions difficiles pour la Communauté européenne : l'année de référence retenue n'est pas la plus récente (1968/69), le taux d'accroissement annuel envisagé est faible (il est plus près des 5% demandés par les Etats-Unis que des 15% demandés par le Japon). La situation du commerce mondial connaît ainsi des difficultés supplémentaires.

Voici maintenant un troisième point, qui est un peu plus général : c'est une sorte de résumé de mon propre voyage au Japon et des entretiens que j'ai eus avec le premier ministre, le ministre des affaires étrangères, le ministre du commerce extérieur, et de l'industrie, le ministre des finances et le ministre de l'agriculture. J'ai l'impression que la tendance à suivre une politique de protection, ou tout au moins une politique caractérisée par de fortes réserves vis-à-vis de l'ensemble du monde extérieur, est encore forte au Japon. Au Japon même, la libération reste incomplète, même compte tenu des mesures de libération qui interviendront au cours de l'année prochaine, par anticipation, pour toute une série de nouveaux produits. C'est surtout lorsque l'on considère le domaine des investissements étrangers au Japon qu'il apparaît combien ce pays est encore fermé. Cette situation est liée, comme l'on sait, à un comportement, lorsqu'il s'agit d'essayer d'ouvrir de nouveaux marchés aux exportations, qui, très souvent, ne donne guère aux Japonais l'occasion de se faire des amis. La compréhension de la nécessité d'intercommerces commerciales sur le plan international, et même, à vrai dire, la compréhension de la nécessité, sur ce plan, d'interconnexions très poussées, n'est certainement pas encore aussi développée au Japon que nous pourrions le souhaiter.

Quatrième point : Dans une telle situation, la Communauté européenne est atteinte aussi bien dans ses intérêts que dans sa responsabilité. En ce qui concerne nos intérêts, des évolutions se dessinent qui peuvent représenter un danger considérable pour les exportations de la Communauté; même si on me le demande, je ne citerai pas de chiffres, car à mon avis, dans cette situation, il serait tout simplement trompeur d'utiliser des chiffres. Il est plus aisé d'impressionner l'opinion publique en mentionnant des chiffres très élevés, mais mon passé scientifique m'empêche d'utiliser comme argument des chiffres au fond indéfendables. En tout état de cause, une chose est claire : nos exportations seraient exposées à un danger considérable; l'industrie de la Communauté serait elle aussi menacée par des périls résultant d'évolutions dont elle ne saurait porter la responsabilité et qui sortent du cadre de la concurrence normale. Je pense ici au reflux probable des produits japonais vers l'Europe dans le cas où des restrictions seraient opposées à l'exportation vers les Etats-Unis et dans celui d'un accord d'autolimitation. Nous ne sommes cependant pas atteints seulement dans nos intérêts, mais aussi dans notre responsabilité. Sans qu'il soit besoin de grands mots, je me bornerai à dire, à cet égard, qu'à une époque où les Etats-Unis ne sont plus libéraux et où le Japon ne l'est pas encore, la Communauté européenne doit, plus particulièrement, agir d'une manière raisonnable et - si j'ose dire - adulte.

Cinquième point : Les décisions que nous avons prises jusqu'à présent sont, je crois, caractérisées par une compréhension aussi bien de nos intérêts que de notre responsabilité. Moi-même, j'ai attaché un grand prix à la mise à l'épreuve de la capacité d'agir de la Communauté. Il nous faut pour cela une coopération intensive entre la Commission et le Conseil. Je crois qu'en ce qui concerne ce point nous avons même donné, et pouvons d'ailleurs donner, un exemple montrant comment cette coopération peut fonctionner. La décision du Conseil qui a été communiquée au gouvernement américain était, à mon avis, claire et réfléchie; elle a montré la liberté d'action de la Communauté, sans se laisser aller à des menaces. Moi-même, j'ai cherché dans mes voyages, non seulement à déterminer dans quelle mesure les autres étaient prêts à discuter, mais aussi à renforcer la volonté qu'ils pouvaient avoir de le faire. Je crois pouvoir dire que nous sommes aussi bien informés que quiconque sur les diverses évolutions du commerce mondial; j'ai lu dans les journaux qu'au cours des

entretiens entre M. Brandt, Chancelier fédéral et M. Colombo, Président du Conseil italien, il a été dit qu'une médiation régulière et systématique était nécessaire dans le domaine des questions du commerce mondial, et notamment dans celui des questions relatives aux relations entre les États-Unis et le Japon. Je pense que si quelque organisme est actuellement en mesure d'assurer une telle médiation, c'est bien la Communauté européenne, avec ses diverses institutions.

A mon avis, il est vrai - et c'est là mon dernier point - une certaine aggravation de la situation est indéniable, quoique l'on puisse actuellement espérer, aux États-Unis, que le sénat ne ratifiera pas la législation sur le commerce avant la fin de l'année. Je ne veux pas dramatiser la situation, mais je crois qu'il faut que nous nous préparions à des situations encore plus difficiles dans le domaine du commerce mondial. En conséquence, j'ai soumis à la Commission, au cours de la réunion d'hier, un projet de décision qui a été accepté. En vertu de cette décision, nous allons constituer dès maintenant, dans le cadre de la Commission, un groupe spécial composé de hauts fonctionnaires de différentes directions générales. Les directions générales représentées seront, outre celles qui sont compétentes en matière de relations extérieures, celles qui s'occupent de la politique industrielle, des affaires économiques et financières et de l'agriculture. Ce groupe a pour tâche de suivre avec une grande attention les évolutions qui se dessinent aux États-Unis et au Japon et de mettre au point des instruments lui permettant de rester constamment en mesure d'apprécier la situation. Simultanément, le groupe étudiera et proposera les mesures que la Communauté devrait prendre, dans ce contexte, pour sauvegarder ses droits et ses intérêts. Le groupe devra certainement prêter une attention particulière aux questions relatives au secteur des textiles. J'en assurerai moi-même la présidence.

L'hypothèse selon laquelle la Communauté européenne ne serait pas en mesure d'agir est erronée. Il me semble cependant opportun que nous réfléchissions mûrement avant d'agir et que nous comprenions clairement que l'enjeu est bien plus important qu'il ne paraît à première vue. Nous parlons de textiles, mais nos vues sont politiques. Nous parlons, en apparence, de questions de détail, concernant le commerce des textiles, mais en réalité, ce dont il s'agit, c'est bien de ce que sera la configuration du monde au cours de la prochaine décennie et de la nature des blocs qui se constitueront ou ne se constitueront pas et auxquels nous aurons affaire. Nous ne souhaitons pas qu'il se forme des blocs. Nous ne souhaitons donc pas non plus qu'il y ait des blocs commerciaux régionaux. Nous sommes d'avis que des responsabilités régionales particulières sont tout à fait compatibles avec une ouverture fondamentale au commerce mondial et dans le domaine d'autres questions politiques, et nous espérons que la circonstance que nous pourrons, dans la Communauté européenne, aborder sans émotions à l'américaine ou à la japonaise les questions qui sont en jeu nous aidera, d'une manière générale, à contribuer à ce que soit évitée la constitution de nouveaux blocs.